

Expéditeur:

Date:

Monsieur le Premier Ministre
Bouasone Bouphavanh
Rue Sisava
Vientiane
LAOS

Monsieur le Premier Ministre,

Messieurs Thao Moua et Pa Fue Khang, deux Laotiens appartenant à l'ethnie Hmong, purgent des peines d'emprisonnement de douze et quinze ans, respectivement, pour avoir apporté leur aide à deux journalistes européens et à leur interprète.

Les deux journalistes cherchaient à entrer en contact avec des groupes Hmong cachés dans la jungle. Thao Moua, Pa Fue Khang et Char Yang, qui servaient de guides aux journalistes étrangers, ont été arrêtés le 4 juin 2003. Au cours de leur détention provisoire, ils auraient eu les pieds entravés dans des fers et auraient été frappés à coups de bâton et de chaînes de vélo.

Thao Moua et Pa Fue Khang ont été jugés le 30 juin 2003 dans la province de Xieng Khouang, aux côtés des deux journalistes et de l'interprète. Char Yang, qui s'était évadé et qui a été jugé par contumace. Le procès a duré moins de trois heures sans que les accusés aient eu accès à un avocat, et il semblerait que l'issue du procès aurait été décidée à l'avance. Les accusés ont été transférés à la prison de Samkhe à Vientiane, mais aujourd'hui leurs lieux de détention sont inconnus.

Je suis très préoccupé par cette situation et je vous demande, Monsieur le Premier ministre, de bien vouloir libérer Messieurs Thao Moua et Pa Fue Khang et de retirer les accusations contre eux s'ils ne bénéficient pas rapidement d'un nouveau procès, qui soit cette fois équitable et conforme aux normes internationales.

Je vous prie également de donner des informations concernant leurs lieux de détention et leur état de santé.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question importante.

Veillez agréer Monsieur le Premier ministre l'expression de ma haute considération.